

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 mars 2019**

**L**'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André GILLOT, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation

15/03/2019

Date d'affichage

15/03/2019

**Etaient présents** : M.André GILLOT, Maire

Mme Corry NEAU, M. Marcel SARAMITO, M. Jean-Pierre MALAQUIN, Adjoint

Mme Françoise LAUDE, Mme Sophie SIEG, Mme Maryse BARBA, M. Stéphane GIANNETTI, Mme Sylvie AUGER, M Loïc BIZEAU, Conseillers municipaux

**Absents excusés et représentés** :

M.Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M.Marcel SARAMITO

M.Christophe BLIN avec pouvoir à M.André GILLOT

M.Maurice CATHELAIN avec pouvoir à Mme Maryse BARBA

Mme Christelle PEYRUSE avec pouvoir à Mme Corry NEAU

**Secrétaire de séance** :

Mme Corry NEAU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Il demande si le compte rendu de la séance du 7 février 2019 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 07 février 2019 est validé à l'unanimité.



**ORDRE DU JOUR**

**1a- COMPTE ADMINISTRATIF-COMPTE DE GESTION-AFFECTATION DE RESULTATS-COMMUNE 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, adjointe au Maire en charge des finances qui présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	CA 2018
011	Charges à caractère général	345 325,58 €
012	Charges de personnel	413 534,78 €
014	atténuation de produits	212 862,00 €
042	Opérations ordre	9 506,00 €
65	Autres charges de gest. cour	99 402,74 €
66	Charges financières	13 764,15 €
	<b>TOTAL charges fonctionnement</b>	<b>1 094 395,25 €</b>
67	charges exceptionnelles	566,73 €
022	Dépenses imprévues 7,5% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
		<b>1 094 395,25 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	CA 2018
001	Déficit antérieur	
16	Emprunts	54 948,86 €
20	frais étude- logiciels	11 329,44 €
204	Subvent équipt versées	87 134,17 €
21	inst gales	27 306,16 €
22	Immos reçues en affectation	0,00 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	322,19 €
	<b>TOTAL Charges invest</b>	<b>181 040,82 €</b>
020	Dépenses imprévues	
		<b>181 040,82 €</b>

	RECETTES	CA 2018
002	excédent antérieur	
013	Atténuation de charges	29 475,31 €
042	opérations ordre	0,00 €
70	produits de services	90 594,00 €
73	Impôts et taxes	1 040 339,80 €
74	dotations et participations	154 437,38 €
75	autres produits gestion courante	41 580,60 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	1 579,49 €
	<b>TOTAL produits fonctionnement</b>	<b>1 358 006,58 €</b>

	RECETTES	CA 2018
001	<b>excédent antérieur</b>	
1068	excédent fonct capitalis	22 717,00 €
10222	FCTVA	0,00 €
10226	taxe aménagement	2 473,50 €
13	subventions	1 984,00 €
16	emprunt	0,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	322,19 €
40	opération ordre	9 506,00 €
	<b>TOTAL produits invest</b>	<b>37 002,69 €</b>

<b>2018</b>	<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>	263 611,33 €
	excédent antérieur	772 181,92 €
		<b>1 035 793,25 €</b>

<b>2018</b>	<b>Déficit invt</b>	-144 038,13 €
	excédent antérieur	102 759,05 €
		<b>-41 279,08 €</b>

excédent total  
**994 514,17 €**

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du Conseil de procéder au vote du compte administratif.

Monsieur SARAMITO, doyen de l'assemblée, demande si le compte administratif tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif du budget de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil.

## AFFECTATION DE RESULTAT

Madame NEAU présente aux membres du Conseil l'affectation de résultat en 2019 comme suit tenant compte des restes à réaliser :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		772 181,91 €		102 759,05 €	- €	874 940,96 €
Opérations de l'exercice	1 094 961,94 €	1 358 006,58 €	181 040,82 €	37 002,69 €	1 276 002,76 €	1 395 009,27 €
Totaux	1 094 961,94 €	2 130 188,49 €	181 040,82 €	139 761,74 €	1 276 002,76 €	2 269 950,23 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>1 035 226,55 €</b>	<b>41 279,08 €</b>			<b>993 947,47 €</b>

(1) déficit ou excédent cumulé 2015 moins 1068/2016

Besoin de financement

**41 279,08 €**

au compte 001 investissement dépenses BP 2018

Excédent de financement

--

au compte 001 investissement recettes BP 2018

Restes à réaliser

**44 170,03 €**

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/18 et BP/19

Besoin de financement des restes à réaliser

**44 170,03 €**

Excédent de financement des restes à réaliser

--

Besoin total de financement

**85 449,11 €**

Excédent total de financement

--

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

**85 450,00 €**

au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission titre de recette.

**949 776,55 €**

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

## **1b-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNAL**

Vu la délibération n°1a du 21 mars 2019, présentant et votant le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2018,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Communal 2018 du receveur.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **2-TAUX D'IMPOSITION 2019**

Madame NEAU rappelle les taux d'impositions communaux 2018:

	TH	TFB	TFNB	CFE
Taux 2018	16,02 %	11,89 %	29,47 %	17,65 %

Et présente les taux d'impositions communaux 2019 :

	TH	TFB	TFNB	CFE
Taux 2019	16,02 %	11,89 %	29,47 %	17,65 %

Monsieur Malaquin demande à Madame Neau si les taux de la CCAC restent eux aussi inchangés.

Madame Neau répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire rappelle que la CCAC prend à sa charge le montant total du Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) prélevé sur les communes financièrement aisées pour être redistribuées aux communes avec peu de ressources . A ce titre la CCAC a en 2018 été contributrice de 1 900 000 € .

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **3-BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019**

Madame NEAU présente le budget primitif compte par compte.

La répartition des dépenses et des recettes se fait de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2019</b>
011	Charges à caractère général	422 500,00
012	Charges de personnel	444 800,00
014	atténuation de produits	212 862,00
042	Opérations ordre	11 000,00
65	Autres charges de gest. cour	106 328,68
66	Charges financières	13 022,71
	<b>TOTAL charges fonctionnement</b>	<b>1 210 513,39</b>
67	charges exceptionnelles	374 249,90
022	Dépenses imprévues 7,5% du total charges de fonctt	90 788,00
023	virement section INVT	606 376,74
		<b>2 281 928,03</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2019</b>
001	Déficit antérieur	41 279,08
16	Emprunts	55 708,54
20	frais étude- logiciels	40 000,00
204	Subvent équipt versées	276 796,89
21	inst gales	518 059,21
22	Immos reçues en affectation	34 728,00
040	Opérations d'ordre	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>TOTAL Charges invest</b>	<b>966 571,72</b>
020	Dépenses imprévues	0,00
		<b>966 571,72</b>

	RECETTES	BP 2019
002	excédent antérieur	950 343,25
013	Atténuation de charges	13 102,40
042	opérations ordre	0,00
70	produits de services	89 200,00
73	Impôts et taxes	1 008 912,00
74	dotations et participations	177 870,38
75	autres produits gestion courante	42 500,00
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	<b>TOTAL produits fonctionnement</b>	<b>2 281 928,03</b>

	RECETTES	BP 2019
001	<b>excédent antérieur</b>	0,00
1068	excédent fonct capitalis	85 450,00
10222	FCTVA	28 426,31
10226	taxe aménagement	0,00
13	subventions	235 318,67
16	emprunt	0,00
021	virement section fonct	606 376,74
041	Opérations patrimoniales	0,00
40	opération ordre	11 000,00
	<b>TOTAL produits invest</b>	<b>966 571,72</b>

Madame NEAU présente en détail :

Les projets d'investissement 2019 :

Opérations		TTC	CD60	ETAT	DETR	AESN	autofinct
137	Enfouissement des réseaux EP rue St Leu et place charolais	133 773,52 €					133 773,52 €
123	La poste	109 600,00 €					109 600,00 €
138	Sénario 2 rénovation des réseaux EP/FT/fibre Bois Coupé Ouest	100 000,00 €					100 000,00 €
125	Réfection voirie places communales phase 1	113 080,08 €	36 767,18 €				73 312,90 €
126	Pylônes et réseaux EP rue et place des Lilas	39 513,04 €					39 513,04 €
110	Accessibilité PMR phase 1	83 634,98 €	9 880,00 €	9 795,00 €	27 983,93 €		35 976,05 €
127	Aires de jeux	43 135,20 €	11 874,34 €				31 260,86 €
107	Rénovation thermique de la bib et de la salle du cm	38 001,20 €	12 161,88 €				25 839,32 €
140	Travaux pour la maîtrise des eaux de ruissellement	100 000,00 €				80 000,00 €	20 000 €
139	Etude pour la maîtrise des eaux de ruissellement	27 000,00 €				13 500,00 €	13 500,00 €
141	Maîtrise cavités	10 000,00 €					10 000,00 €
124	Révision du PLU	13 000,00 €	5 800,00 €				7 200,00 €
131	Traitement des aires de circulation cimetière + semis et plantation	8 202,50 € (Subvention PNR 5 468,34 €)					2 734,16 €

135	Renouvellement parc informatique école primaire	7 605,20 €		1 830,00 €			5 775,25€
115	Eclairage public armoires EP	3 510,33 €					3 510,33 €
116	Commerce rural	1 800,00 €					1 800,00 €
	Armoires mairie	1 500,00 €					1 500,00 €
	Souffleur et épandeur	1 500,00 €					1 500,00 €
136	Réfection toiture maison Duc d'Aumale	34 728,00 € (subvention PNR 20 258,00€)					14 470,00 €

Madame NEAU demande s'il y a des questions sur ce qui a été présenté.

Aucune question n'étant soulevée, Madame NEAU rend la parole à Monsieur Le Maire.

Ce dernier propose au conseil de passer au vote du budget primitif de la commune pour l'année 2019 qui peut se résumer ainsi:

*Dépenses et Recettes de fonctionnement : 2 281 928,03 €*

*Dépenses et Recettes d'investissement : 966 571,72 €*

**Soit un budget global de 3 248 499,75 €**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2019**

Madame NEAU présente au conseil les subventions comme suit :

	2017	2018	2019
AMIS REUNIS	770€	770€	770€
ANCIENS COMBATTANTS	450€	450€	450€
ARDENTE	2 500€	2 500€	2 500€
COOPERATIVE SCOLAIRE	800€	800 €	800€
A.S.E.C	150 €	150 €	150€
FOYER DES TOUT-PETITS	40 000€	43 000€	43 000€
ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE L'OISE	150€	150€	150€

Madame Neau informe le Conseil qu'une décision modificative du budget devra être votée lors du projet conseil municipal pour augmenter la subvention au foyer des tout petits à hauteur de 3 000 € et verser une subvention, dont le montant reste encore à déterminer, à l'association Vie Libre.

### **5 a- COMPTE ADMINISTRATIF-COMPTE DE GESTION-AFFECTATION DE RESULTATS- EAU ET ASSAINISSEMENT 2018**

Madame NEAU, présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2018

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>CA 2018</b>
011	Charges à caractère général	1 915,92 €
012	Charges de personnel	0,00 €
014	atténuation de produits	0,00 €
042	Opérations ordre	39 470,00 €
65	Autres charges de gest. cour	0,00 €
66	Charges financières	25,31 €
	<b>TOTAL charges fonctionnement</b>	<b>41 411,23</b>
67	charges exceptionnelles	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues 7,5% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
		<b>46 411,23</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>CA 2018</b>
001	Déficit antérieur	
16	Emprunts	9 551,70 €
20	frais étude- logiciels	15 822,76 €
204	Subvent équipt versées	0,00 €
21	inst gales	1 272,00 €
040	Opérations d'ordre	65,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>TOTAL Charges invest</b>	<b>26 711,46 €</b>
020	Dépenses impreuves	
		<b>26 711,46 €</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>CA 2018</b>
002	excédent antérieur	
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	opérations ordre	65,00 €
70	produits de services	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	dotations et participations	5 900,00 €
75	autres produits gestion courante	38 118,79 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €
	<b>TOTAL produits fonctionnement</b>	<b>44 083,79 €</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>CA 2018</b>
001	<b>excédent antérieur</b>	
1068	excédent fonct capitalis	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €
10226	taxe aménagement	0,00 €
13	subventions	2 300,00 €
16	emprunt	0,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
40	opération ordre	39 470,00 €
	<b>TOTAL produits invest</b>	<b>41 770,00 €</b>

<b>2018</b>	<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>	<b>-2 327,44 €</b>
	excédent antérieur	108 406,74 €
		<b>106 079,30 €</b>

<b>2018</b>	<b>excédent invt</b>	<b>15 058,54 €</b>
	excédent antérieur	48 758,17 €
		<b>63 816,71 €</b>

**excédent total**  
**169 896,01 €**

Le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du conseil de procéder au vote du compte administratif du budget eau et assainissement.

Monsieur SARAMITO, doyen de l'assemblée, demande si le compte administratif tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, il propose le passage au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Maire étant sorti, adopte le compte administratif du budget du service des eaux de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

### AFFECTATION DE RESULTATS

Madame NEAU présente aux membres du Conseil l'affectation de résultat en 2019 comme suit tenant compte des restes à réaliser :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		108 406,74 €		48 758,17 €	- €	157 164,91 €
Opérations de l'exercice	46 411,23 €	44 083,79 €	26 711,46 €	41 770,00 €	82 002,25 €	85 853,79 €
Totaux	46 411,23 €	152 490,53 €	26 711,46 €	90 528,17 €	82 002,25 €	243 018,70 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>106 079,30 €</b>		<b>63 816,71 €</b>		<b>169 896,01 €</b>

(1) déficit ou excédent cumulé 2015 moins 1068/2016

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

	au compte 001 investissement dépenses BP 2018
<b>63 816,71 €</b>	au compte 001 investissement recettes BP 2018

23 000,00€ Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/18 et BP/19

23 000,00€	
<b>40 816,71 €</b>	
<b>106 079,30 €</b>	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission titre de recette.

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2019

### 5b APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET DE L'EAU

Vu la délibération n°4a du 21 mars 2019, présentant et votant le Compte Administratif du budget l'eau de l'exercice 2018,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget de l'eau 2018 du receveur.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



## **6-BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET DE L'EAU**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2019</b>
011	Charges à caractère général	<b>4 000,00</b>
012	Charges de personnel	0,00
014	atténuation de produits	0,00
042	Opérations ordre	40 000,00
65	Autres charges de gest. cour	0,00
66	Charges financières	30,00
	<b>TOTAL charges fonctionnement</b>	<b>44 030,00</b>
67	charges exceptionnelles	22 486,01
022	Dépenses imprévues 7,5% du total charges de fonctt	0,00
023	virement section INVT	74 563,29
		<b>141 079,30</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2019</b>
001	Déficit antérieur	0,00
16	Emprunts	0,00
20	frais étude- logiciels	21 816,00
204	Subvent équipt versées	0,00
21	inst gales	194 948,00
040	Op2rations d'ordre	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>TOTAL Charges invest</b>	<b>216 764,00</b>
020	Dépenses impreuves	0,00
		<b>216 764,00</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2019</b>
002	excédent antérieur	106 079,30
013	Atténuation de charges	0,00
042	opérations ordre	0,00
70	produits de services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	dotations et participations	0,00
75	autres produits gestion courante	35 000,00
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	<b>TOTAL produits fonctionnement</b>	<b>141 079,30</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2019</b>
001	<b>excédent antérieur</b>	<b>63 816,71</b>
1068	excédent fonct capitalis	0,00
10222	FCTVA	0,00
10226	taxe aménagement	0,00
13	subventions	78 384,00
16	emprunt	0,00
021	virement section fonct	74 563,29
041	Opérations patrimoniales	0,00
40	opération ordre	0,00
	<b>TOTAL produits invest</b>	<b>216 764,00 €</b>

**le Budget primitif 2019 du Service des EAUX** qui peut se résumer ainsi:

*Dépenses et Recettes d'exploitation* 141 079,30 €

*Dépenses et recettes d'investissement* : 216 764,00 €

**Soit un Budget global de 357 843,30 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le budget de l'eau pour l'exercice 2019.

## **7- CHOIX DU MODE DE GESTION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la délégation de service public de l'eau potable prend fin le 31 décembre 2019.

Il apparaît nécessaire de fixer le mode de gestion du service public de l'eau potable pour les années à venir.

Régie ou délégation de service public.

Pour le Maire il semble difficile d'envisager un autre mode de gestion que la DSP dans la mesure où la régie obligerait la collectivité à recruter un ingénieur spécialisé dans les questions d'eau potable.

Il propose donc au conseil de conserver le mode de gestion actuel.

Madame SIEG demande le coût de la DSP pour la collectivité.

Le Maire répond que pour la commune cela ne coûte rien. La part du délégataire est imputée aux usagers du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré :

- D'approuver le choix du mode de gestion par délégation du service d'eau potable par affermage via un contrat de concession sur l'ensemble du territoire communal ;
- D'approuver les caractéristiques des prestations qui seront confiées au concessionnaire telles que définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion et qui seront précisées dans le cahier des charges ;
- De décider de lancer la consultation auprès des sociétés spécialisées conformément à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 ; ainsi qu'aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8- DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE-MISSION D'ASSISTANCE A LA PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT**

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'ADTO (Assistance Départementale des territoires de l'Oise) aide leurs collectivités adhérentes dans la procédure de remise en concurrence du contrat de DSP.

L'ADTO a déjà assisté la collectivité lors du renouvellement de la DSP assainissement en 2016 et leur prestation a donné entière satisfaction.

La proposition financière de l'ADTO s'élève à 5 000 € HT et comprend notamment :

- Délibérations initiales et rapport
- Appel à candidatures
- Dossier de consultation
- Négociations 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases
- Choix du délégataire et du contrat
- Préparation et signature du contrat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de l'ADTO d'un montant de 5 000 € HT pour l'assistance dans la procédure de remise en concurrence du contrat de DSP eau potable
- D'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette procédure

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Monsieur Saramito tient à ajouter que le délégataire actuel donne entière satisfaction.

#### **9-MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DES RUES DE LA BOULEAUTIERE, DES JONQUILLES DES VIOLETTES ET DE LA REMISE DES GENETS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'éclairage des rues de la Bouleautière, des Jonquilles, des Violettes et de la Remise des Genêts ne fonctionne plus depuis la fin décembre 2018.

Il explique qu'il est envisageable, en même temps que ces travaux, d'enfouir les autres réseaux de ces rues ce qui évitera de faire de nouvelles tranchées à l'avenir. Seulement le devis concernant l'ensemble de ces travaux ne nous est pas encore parvenu.

Il est proposé au conseil d'attendre ce devis pour délibérer.

Le conseil est en accord avec cette proposition.

#### **10-RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de la salle du Conseil Municipal est en cours.

Les fenêtres sont en train d'être remplacées.

Pour que cette rénovation soit complète il apparaît nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- Mise aux normes électrique
- Réalisation de peintures sur le plafond et les murs

- Mise en place d'une isolation sous toiture

La société Technobat présente un devis de 2 700,00 € HT pour la partie électricité et de 7 560,00 € HT pour la partie peintures.

La société WUIART présente un devis de 1 343,74 € HT pour la partie isolation.

Monsieur le Maire propose de retenir ces propositions pour un montant total HT de 11 603,74 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **11-CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE L'AIRE DE JEUX SQUARE DU JEU D'ARC**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giannetti qui présente les propositions des sociétés :

- KOMPAN pour la partie fourniture des aires de jeux 17 210,00 € HT soit 20 652,00 € TTC,
- Espaces verts Neufcourt pour la création d'une plaine de jeux avec pose des jeux d'enfants pour un montant total HT de 21 987,00 € soit 25 869,40 € TTC, Y compris remise en état du sol de l'ancienne aire de jeux de la Bouleautière,
- Gogy's team pour la création d'une plaine de jeux avec pose des jeux d'enfants pour un montant total HT de 20 811,00 € soit 24 973,20 € TTC.

Madame SIEG demande s'il est prévu de mettre la table de ping-pong.

Monsieur Giannetti répond par la négative. Cette dernière n'est pas esthétique et n'a donc pas été retenue.

Madame Sieg fait remarquer que cette dernière est inscrite dans le devis.

Monsieur Giannetti en convient mais elle ne sera pas commandée.

Monsieur Bizeau, qui s'est occupé de faire établir les devis avec Monsieur Giannetti précise que le grillage envisagé autour du square représente un montant total de 3 500 €. La possibilité de remettre l'existant en l'état a également été évoqué.

Monsieur Giannetti propose au conseil de retenir les devis des sociétés KOMPAN et Espaces verts Neufcourt.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir ces deux propositions.

## **12-ACQUISITION DE DEUX SOUFFLEURS POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Saramito, Adjoint en charge du service technique.

Ce dernier explique que le service technique doit s'équiper de deux nouveaux souffleurs thermiques.

A cet effet la société SAS Atelier Motoculture a établi un devis pour deux souffleurs thermiques de marque STIHL pour un montant TTC de 1 261,15 €.

Il demande au conseil son accord pour l'acquisition de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur Saramito à signer la commande correspondante.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **13-AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude sur la mutualisation entre les services communaux et intercommunaux vient d'être menée par la communauté de communes de l'aire cantilienne.

Cette étude a permis de faire ressortir les domaines qui pourraient rapidement faire l'objet d'une mutualisation entre les communes de la CCAC :

- Contrôles réglementaires des installations techniques et sportives,
- Les consommables techniques (sel de déneigement, signalétique...) et administratifs (papier bureautique),
- Les prestations d'assurances

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **13- RESOLUTION GENERALE DU 101EME CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE**

Monsieur Saramito ne souhaite pas prendre part au vote de cette résolution qu'il considère comme politique.

Madame Laude et Monsieur Malaquin s'abstiennent également.

Madame Neau ne considère pas cette résolution comme politique et souhaite participer au vote.

Madame Sieg interroge le maire sur l'impact de cette résolution au niveau de l'Etat.

Monsieur le Maire ne sait pas quel impact cette résolution pourra vraiment avoir sur le gouvernement. Il s'agit ici de soutenir les élus locaux pour qu'ils puissent faire entendre leurs voix.

Pour Monsieur Giannetti il s'agit plus de remettre en cause la politique générale mise en place par l'Etat et qui impacte les collectivités locales. Il ne s'agit pas d'un texte à caractère politique.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

10 VOIX POUR  
4 ABSENTIONS

## **ADOPTE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### Aide à la création d'un cabinet de podologue-orthésiste

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une jeune podologue-orthésiste vient de s'installer au pôle médical DE VIRGICE. Elle a reçu une aide financière (prêt) de Sud Oise Initiative.

#### Logement au-dessus de l'ancienne Poste

Monsieur le Maire explique au conseil que la commission logement s'est réunie pour évoquer le prix du loyer actuel du logement situé au-dessus de l'ancienne poste. Ce dernier est un peu élevé, environ 1 300 €.

La commission s'est interrogée sur ce montant et il en est ressorti que la commune n'a pas forcément vocation à faire de l'argent sur les logements qu'elle loue. Il a donc été proposé de baisser le prix du loyer.

Lors de la commission il a également été évoqué la vente de la maison.

Monsieur le Maire propose de recueillir l'avis de chaque conseiller pour qu'une décision soit prise lors d'une prochaine réunion.

#### Présentation au Conseil du projet d'EHPAD

Monsieur le Maire propose d'organiser un conseil municipal soit le 8 soit le 9 avril afin que le projet d'EHPAD leur soit présenté par la société DOMIDEP.

A cette occasion, le projet sera soumis au vote du conseil ainsi que le démarrage de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Madame Neau demande où en sont les discussions du porteur de projet avec le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine.

Monsieur le Maire l'informe que Domidep est en discussion avec l'ABF cela avance. Il y aura certainement des modifications à apporter au projet mais ces dernières seront à la marge.

Le Conseil décide de retenir la date du mardi 8 avril à 19h00.

Une convocation leur parviendra dans les prochains jours.

#### Téléconsultation

Monsieur le Maire fait lecture du courriel de Monsieur Christophe Blin, pharmacien, qui se propose de mettre en place, au sein de sa pharmacie, un service de téléconsultation

Ce service propose l'accès sans rendez-vous à un médecin français gratuitement de 8h à 20h du lundi au samedi; seuls des frais d'entretien et de désinfection seraient demandés pour chaque Téléconsultation (entre 5 et 10 €)

Une ordonnance peut être émise et le dossier médical personnalisé alimenté par ces médecins.

Cette solution, qui a un coup de près de 1000 mensuels TTC, serait à la charge de la pharmacie. A noter que la location du matériel peut être uniquement de 12 mois ou 48 mois.

Monsieur Blin demande si la commune serait d'accord pour établir une convention d'aide financière qui pourrait être de 150 € à 300 € par mois.

Monsieur Malaquin ne souhaite pas que la commune participe financièrement aux services proposées par un commerçant.

Les autres conseillers soulignent qu'il s'agit là d'un vrai service à la population notamment les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer pour le renouvellement de leurs ordonnances par exemple.

Il ne s'agit pas ici de traiter des cas graves mais de téléconsulter lors de problèmes de santé sans gravité ou de renouvellement de traitements déjà inscrits sur le dossier médical du patient.

Monsieur le Maire ajoute que ce dispositif est reconnu par l'Etat et donc tout à fait sérieux. Il apparait nécessaire de s'y intéresser.

Il propose aux conseillers de réfléchir à cette proposition et d'en reparler lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h45.

